
En 2025, une permanence fiscale se tiendra
à Genlis,
France services – 12 rue de Franche-Comté
les mercredis 23 avril et 14 mai
de 9h à 12h
sur RDV au 03.80.31.27.30

Pour tout renseignement, tout au long de l'année, vous
pouvez vous adresser à :

<u>Pour les impôts</u>	<u>Pour les produits communaux</u>
par téléphone ☎ 0809 401 401 service gratuit + prix d'appel de 8h30 à 19h	cantine, eau, périscolaire...
 par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr	Au Service de Gestion Comptable d'Auxonne
 sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne	☎ 03 80 57 57 00
	 par mél sgc.auxonne@dgfip.finances.gouv.fr

Service des impôts des particuliers de Dijon
sip.dijon@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 03 80 28 65 00

impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces (au maximum 300€), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :

